

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 05 OCT 2023

N° 23-01217 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de recrutement de cinq (05) élèves Techniciens Supérieurs de la Statistique, session 2023.

Ce sont :

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE LA STATISTIQUE

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE-CODE-CENTRE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	YAMEOGO KOUDEGMA JEREMIE	001099-132-06	B8569694	31/12/98
2°	ZOBOUDRE DJAFAR	000872-132-03	B16933812	31/12/96
3°	BIRBA OUMAROU	005425-132-06	B15566802	29/08/93
3°	TIALA ABDRAHAMANE	000137-132-04	B12683098	01/02/91
3°	BOUNDAGO SOULEYMANE	001931-132-09	B7514139	28/12/96
3°	SORE OUMAROU	001417-132-03	B10328972	23/03/02
3°	BOUNDAGO ISSOUF	004781-132-03	B8049235	28/11/95
8°	SOMDA WILFRIED	003104-132-09	B5335422	07/01/98
8°	NANKOHOUN MINADOFINI FRANCOIS	002834-132-09	B10062376	07/06/89
8°	KOUSSOUBE VICTOR	001597-132-06	B8689905	21/06/96

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO
Officier de l'Ordre de l'Étalon

